

« Mesdames et messieurs

Nos chers enfants

Il nous est agréable de nous adresser à vous, à l'ouverture de cette illustre rencontre civilisationnelle par laquelle nous ouvrons la session nationale du parlement de l'enfant, sous la présidence effective de notre souer, Son Altesse Royale la princesse Lalla Meriem, présidente de l'observatoire national des droits de l'enfant, pour vous féliciter, chers enfants, et à travers vous l'ensemble des enfants de notre cher pays, pour tout cet intérêt dont vous êtes l'objet.

Nous souhaitons également la bienvenue à vos amis, venus de pays frères et amis, et remercions les illustres hotes qui ont répondu positivement à l'invitation de participer a cet événement national organisé à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'enfant. Nous voudrions que cette journée demeure un rendez-vous béni durant lequel se mettent en synergie toutes les compétences aux échelons local, régional et national autour des questions intéressant l'enfant pour examiner le bilan des efforts déployés dans notre pays, en évaluer les aspects positifs et négatifs et, partant, déterminer les priorités pour accompagner l'action sérieuse et concertée, à même de permettre de relever les défis, suivant en celà la voie éclairée tracée par notre auguste père, Sa Majesté Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde.

Notre père vénéré, que Dieu bénisse son âme, était profondément soucieux de placer la question de la protection des enfants, de la garantie de leur avenir et de la préservation de leur dignité parmi les préoccupations majeures de notre pays. Il fut précurseur concernant l'adoption de la convention de l'onu sur les droits de l'enfant et dans la mise en place des mécanismes efficaces pour en assurer la mise en oeuvre, comme en témoigne la signature, par le regretté souverain, que Dieu ait son âme, de la déclaration universelle sur la sauvegarde de l'enfant, sa protection et son développement, l'institution du congrès national des droits de l'enfant qu'il a érigé en observatoire national qui s'occupe du suivi de la mise en oeuvre de la convention de l'onu y afférente et dont il a confié la présidence à Son Altesse Royale la princesse Lalla Meryem. Il y a lieu de citer en outre le grand essor qu'a connu la société civile et dont nous sommes en droit d'être fiers.

Ces réalisations traduisent à quel point notre auguste père, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, était profondément conscient de la nécessité de conjuguer les efforts de tous pour promouvoir la condition de l'enfance.

Honorable assemblée

En dépit des grandes réalisations accomplies dans les domaines liés à la protection de l'enfant et à la promotion de sa condition, tels l'éducation, l'enseignement et la santé, le processus de promotion de la condition de

l'enfance devrait se poursuivre encore longtemps, puisque les défis imposés par certains phénomènes sociaux continuent à influencer de manière négative sur les grands efforts que nous déployons. Les enfants sont souvent les victimes de ces phénomènes dont l'éradication requiert davantage d'intérêt.

C'était pour Nous un motif de satisfaction d'apprendre que parmi les questions qui seront examinées lors des travaux de votre important congrès, suite aux recommandations des enfants parlementaires, figure celle des « mauvais traitements et l'exploitation des enfants », eu égard aux dangers de ce phénomène et à l'importance particulière que lui accordent les responsables et les milieux concernés.

Considérant ce genre de traitement et d'exploitation comme un déshonneur pour toute société, Nous appelons les congressistes, départements gouvernementaux, experts et associations à examiner les différentes questions liées à ce sujet, afin d'en analyser les causes et de trouver les solutions susceptible d'aider à la lutte contre toutes les formes d'exploitation et à l'élaboration d'une stratégie globale devant être mise en œuvre, avec la contribution de tous, dans un cadre bien organisé et des méthodes de travail modernes, conformes aux nobles valeurs de protection de l'enfant, aux préceptes religieux et aux normes juridiques, sociales, morales et de progrès.

Mesdames et Messieurs

Chers enfants

Nous accordons un intérêt particulier à votre institution que nous voulons une école d'éducation à la démocratie et à l'esprit de citoyenneté, de paix et de tolérance.

Votre réunion intervient à une étape cruciale d'autant plus que notre pays est à la veille de la présentation de son rapport national devant la commission onusienne chargée du suivi de la mise en oeuvre de la convention relative aux droits de l'enfant, et que la communauté internationale se prépare activement au Sommet mondial de l'enfant. Cette rencontre qui, par la grâce de Dieu, aura lieu dans le courant de l'année prochaine, constituera un tournant historique dans le processus des droits de l'enfant.

Nous devez, que Dieu vous assiste et guide vos pas, déployer des efforts soutenus et concertés, et prendre les mesures nécessaires sur les plans pratique et organisationnel pour que ledit rapport national soit à la hauteur des recommandations que vous comptez présenter, tout en veillant à ce que la participation de notre pays à cette rencontre historique traduise nos aspirations afin que nous puissions présenter un autre modèle dans ce domaine digne d'être suivi par les autres pays.

Ainsi, fidèle à la voie juste et conscient de la responsabilité dont nous sommes investi, ne nous ménagerons aucun effort pour que nos enfants

grandissent dans l'affection, la protection et la dignité qu'ils méritent, érigeant la cause de l'enfant, où qu'il se trouve, en priorité nationale, et déterminé à accorder davantage d'attention en vue de garantir des conditions favorables à nos chers enfants dans les domaines de l'enseignement, de la santé et pour leur assurer la qualification requise afin qu'ils puissent relever les défis de l'avenir, et ce grâce à la solidarité de tous, à commencer par la famille, l'école et la collectivité jusqu'à l'ensemble des parties concernées.

«Ouvrez, Dieu verra votre oeuvre ainsi que son Messager et les croyants» (Saint Coran).

Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Fait au Palais Royal de Rabat le dimanche 17 Safar 1421 (correspondant au 21 Mai 2000).

Mohammed VI Roi du Maroc »

MAP